



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SILASTIC 9252 250P PART A

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	SILASTIC 9252 250P PART A
Numéro du produit	13609
Synonymes; marques commerciales	XIAMETER RBL - 9205 CLEAR PART A, XIAMETER RBL 9252 250P (PART A)

Indications sur l'enregistrement REACH Ce produit n'est pas classé dangereux, les données de cette fiche sont transmises à titre d'information.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Polymères

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Belgium
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
Belgium
+32 (0)2 525 05 11
+32 (0)2 520 17 51
sds@univar.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

Sds No. 13609

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non Classé

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

SILASTIC 9252 250P PART A

2.3. Autres dangers

Ce produit contient une substance classée PBT. Ce produit contient une substance classée vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

1,1,1,3,3,3-HEXAMETHYLDISILAZANE >=2.0 - <=5.0%		
Numéro CAS: 999-97-3	Numéro CE: 213-668-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119438176-38-XXXX
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 4 - H332 Aquatic Chronic 3 - H412		
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE >=0.41 - <=0.49%		
Numéro CAS: 540-97-6	Numéro CE: 208-762-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119517435-42-XXXX
Classification Non Classé		
Decamethylcyclopentasiloxane >=0.09 - <=0.11%		
Numéro CAS: 541-02-6	Numéro CE: 208-764-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119511367-43-XXXX
Classification Non Classé		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

SILASTIC 9252 250P PART A

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

Produits de combustion dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Formaldehyde Ammoniac. Oxydes des substances suivantes: Carbone. Silicium. Azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie. Contenir et collecter les eaux d'extinction. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Evacuer la zone.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

SILASTIC 9252 250P PART A

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Eviter tout déversement. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à l'écart des produits suivants: Oxydants puissants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Decamethylcyclopentasiloxane

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): SUP 10 ppm

Commentaires sur les composants Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

1,1,1,3,3,3-HEXAMETHYLDISILAZANE (CAS: 999-97-3)

Commentaires sur les composants	WEL = Workplace Exposure Limits
DNEL	Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 7.5 mg/kg/jour Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 53 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 133 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 7.5 mg/kg/jour Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 53 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 133 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 3.7 mg/m ³ Consommateur - Orale; Court terme Effets systémiques: 1.1 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1.7 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.7 mg/m ³ Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 1.1 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1.7 mg/m ³
PNEC	eau douce; 0.25 mg/l eau de mer; 0.0028 mg/l Sédiments (eau douce); 0.43 mg/kg Sédiments (eau de mer); 0.043 mg/kg Sol; 0.22 mg/kg Station d'épuration des eaux usées; > 10 mg/l

SILASTIC 9252 250P PART A

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (CAS: 540-97-6)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 11 mg/m ³
	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 6.1 mg/m ³
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1.22 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.7 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1.5 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.3 mg/m ³
	Consommateur - Orale; Court terme Effets systémiques: 1.7 mg/kg p.c. /jour
Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 1.7 mg/kg p.c. /jour	

PNEC	- Sédiments (eau douce); 2.826 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0.282 mg/kg
	- Sol; 3.336 mg/kg
	- Station d'épuration des eaux usées; >1.0 mg/l

Decamethylcyclopentasiloxane (CAS: 541-02-6)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 97.3 mg/m ³
	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 24.2 mg/m ³
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 97.3 mg/m ³
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 24.2 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 17.3 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 4.3 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 17.3 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 4.3 mg/m ³
	Consommateur - Orale; Court terme Effets systémiques: 5 mg/kg p.c. /jour
Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 5 mg/kg p.c. /jour	

PNEC	- eau douce; >0.0012 mg/l
	- eau de mer; >0.00012 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 2.4 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0.24 mg/kg
	- Sol; 1.1 mg/kg
	- Station d'épuration des eaux usées; >10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

SILASTIC 9252 250P PART A

Protection des mains	Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 4 heures. Caoutchouc butyle. Néoprène. Caoutchouc nitrile. Alcool polyvinylique (PVA). Polychlorure de vinyle (PVC) Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Caoutchouc (naturel, latex). Epaisseur: > 0.35 mm Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.
Mesures d'hygiène	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à vapeurs organiques. Respirator with ABEK filter EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide visqueux.
Couleur	Incolore.
Odeur	Légère.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 100°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	> 101°C Coupelle fermée.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.11
Densité apparente	Pas d'information disponible.

SILASTIC 9252 250P PART A

Solubilité(s)	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	40000 cSt @ 25°C
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.
<u>9.2. Autres informations</u>	
Autres informations	Indéterminé.
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	Pas d'information disponible.
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatile	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants puissants. En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire. Conserver à une température ne dépassant pas 150°C. Formaldehyde

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Formaldehyde Ammoniac. Oxydes des substances suivantes: Carbone. Silicium. Azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

SILASTIC 9252 250P PART A

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL ₅₀ orale)	Indéterminé.
ETA orale (mg/kg)	23.809,52

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL ₅₀ cutanée)	Indéterminé.
ETA cutanée (mg/kg)	14.285,71

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL ₅₀ inhalation)	Indéterminé.
ETA inhalation (vapeurs mg/l)	619,05

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé et fréquent peut provoquer des rougeurs et des irritations.
--------------------------------------	---

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.
--	--

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Pas d'information disponible.
------------------------------	-------------------------------

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Les informations fournies s'appliquent au composant majoritaire. Non sensibilisant. Cobaye
-------------------------	--

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	Les informations fournies s'appliquent au composant majoritaire. Négatif.
-----------------------------------	---

Cancérogénicité

Cancérogénicité	Pas d'information disponible.
-----------------	-------------------------------

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Pas d'information disponible.
---	-------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.
---------------------------	---

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	Pas d'information disponible.
------------------------------	-------------------------------

Danger par aspiration

Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------------------	--

Inhalation

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané

Le liquide peut irriter la peau.

Contact oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Informations toxicologiques sur les composants

SILASTIC 9252 250P PART A**1,1,1,3,3,3-HEXAMETHYLDISILAZANE****Toxicité aiguë - orale**

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 847 mg/kg, Orale, Rat Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 544 mg/kg, Cutanée, Lapin Toxique par contact avec la peau.

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 13,0

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ 12.2 mg/l, 6 heures, Vapeur Rat OECD 403 Nocif par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Toxique par contact avec la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'information disponible.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Nocif par inhalation.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

SILASTIC 9252 250P PART A

Contact cutané	Toxique par contact avec la peau.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ > 2000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Decamethylcyclopentasiloxane

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ > 24134 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ poussières/brouillards mg/l) 8,67

Espèces Rat

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ 8.67 mg/l, Inhalatoire, Poussières/brouillard, Rat

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 8,67

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Altération et/ou réparation de l'ADN: Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Les résultats d'une étude de deux ans sur l'exposition répétée par inhalation à la vapeur de rats traités avec le décaméthylcyclopentasiloxane (D5) indiquent des effets (tumeurs de l'endomètre utérin) chez des femelles. Cette découverte s'est produite à la dose d'exposition la plus élevée (160 ppm) uniquement. Les études menées à ce jour n'ont pas démontré si cet effet se produisait par une voie pertinente pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

Toxicité pour la reproduction - développement Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

SILASTIC 9252 250P PART A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEL 200 mg/kg, Cutanée, NOAEL 100 mg/kg, Orale, LOAEL 125 mg/kg, ,

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

Contact oculaire Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Informations écologiques sur les composants

1,1,1,3,3,3-HEXAMETHYLDISILAZANE

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Decamethylcyclopentasiloxane

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

Informations écologiques sur les composants

1,1,1,3,3,3-HEXAMETHYLDISILAZANE

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 88 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 80 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 50 mg/l, Desmodemus subspicatus

SILASTIC 9252 250P PART A

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - plantes aquatiques ErC50, 72 heure: > 0.002 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jour: 0.0046 mg/l, Daphnia magna
Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.

Decamethylcyclopentasiloxane

Toxicité Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: >16 µg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: >2.9 mg/l, Daphnia magna
OECD 202
Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.

Toxicité aiguë - plantes aquatiques ErC50, 96 heures: > 0.012 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.

NOEC, 96 heures: 0.012 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.

Toxicité aiguë - terrestre NOEC, : >= 76 mg/kg, Eisenia Fetida (ver de terre)

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.
CL₅₀, 14 jour: >16 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.
NOEC, 45 jour: >= 0.017 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.
NOEC, 90 jour: >= 0.014 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: 0.015 mg/l, Daphnia magna
OECD 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

1,1,1,3,3,3-HEXAMETHYLDISILAZANE

Persistance et dégradabilité Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 15.3%: 28 jours

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

SILASTIC 9252 250P PART A

Persistance et dégradabilité Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 57%: 28 jours
OCED 301B

Decamethylcyclopentasiloxane

Persistance et dégradabilité Non facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 0.14%: 28 jours
(OECD 310)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

1,1,1,3,3,3-HEXAMETHYLDISILAZANE

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage log Pow: 1.14

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage log Pow: 8.87

Decamethylcyclopentasiloxane

Potentiel de bioaccumulation FBC: > 500, Pimephales promelas (Tête-de-boule) FBC: 2010, Poissons Valeur estimée.

Coefficient de partage log Pow: 5.2

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

1,1,1,3,3,3-HEXAMETHYLDISILAZANE

Mobilité Aucune information disponible.

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

Mobilité Mobile.

Decamethylcyclopentasiloxane

Mobilité Pas considéré mobile.

SILASTIC 9252 250P PART A

Coefficient d'adsorption/désorption - Koc: > 5000 @ 20°C Valeur estimée.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit contient une substance classée PBT. Ce produit contient une substance classée vPvB.

Informations écologiques sur les composants

1,1,1,3,3,3-HEXAMETHYLDISILAZANE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Le dodécaméthylcyclohexasiloxane (D6) répond aux critères actuels de l'annexe XIII de REACH pour le vPvB. Cependant, le D6 ne se comporte pas de la même manière que les substances PBT / vPvB connues. Le poids des preuves scientifiques provenant d'études sur le terrain montre que le D6 ne se bioamplifie pas dans les réseaux trophiques aquatiques et terrestres. Le D6 présent dans l'air se dégradera par réaction avec les radicaux hydroxyles naturels dans l'atmosphère. Tout D6 présent dans l'air qui ne se dégrade pas par réaction avec des radicaux hydroxyles ne devrait pas se déposer de l'air dans l'eau, dans les terres ou sur des organismes vivants.

Decamethylcyclopentasiloxane

Résultats des évaluations PBT et vPvB Le décaméthylcyclopentasiloxane (D5) répond aux critères actuels de l'annexe XIII de REACH pour la vPvB. Cependant, le D5 ne se comporte pas de la même manière que les substances PBT / vPvB connues. Le poids des preuves scientifiques provenant d'études sur le terrain montre que le D5 ne se bioamplifie pas dans les réseaux trophiques aquatiques et terrestres. Le D5 présent dans l'air se dégradera par réaction avec les radicaux hydroxyles naturels dans l'atmosphère. Tout D5 présent dans l'air qui ne se dégrade pas par réaction avec des radicaux hydroxyles ne devrait pas se déposer de l'air dans l'eau, dans les terres ou sur des organismes vivants. Sur la base d'un groupe d'experts scientifiques indépendants, le ministre canadien de l'Environnement a conclu que "le D5 ne pénètre pas dans l'environnement en quantité ou en concentration ni dans des conditions qui ont ou pourraient avoir un effet nocif immédiat ou à long terme sur l'environnement ou biologique, ou qui constituent ou pourraient constituer un danger pour l'environnement dont dépend la vie".

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information requise.

Informations écologiques sur les composants

1,1,1,3,3,3-HEXAMETHYLDISILAZANE

Autres effets néfastes Indéterminé.

Decamethylcyclopentasiloxane

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

SILASTIC 9252 250P PART A

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Ne pas percer ou incinérer, même vide. Traiter les déchets comme des déchets réglementés.
Méthodes de traitement des déchets	Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général	Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).
----------------	--

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)	CAUTION - Chemical may be subject to REACH RESTRICTIONS - see Annex XVII. Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 70

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SILASTIC 9252 250P PART A

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Les ingrédients suivants sont listés ou exemptés:

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

SILASTIC 9252 250P PART A

Date de révision	17-04-19
Numéro de version	3.000
Remplace la date	26-10-18
Numéro de FDS	13609
Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H332 Nocif par inhalation. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Signature	Lisa Bland